

COMMUNE DE PEONE - VALBERG



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DICRIM

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque se définit comme un évènement d'une certaine **fréquence**, associée à une certaine **gravité** (notamment relative à **l'importance** / **l'intensité** de l'évènement et à **ses conséquences** sur les personnes et les biens).

Il peut être lié à :

- ⇒ un **évènement de la vie courante** : incendie urbain, accident de la route, disparition, ...
- ⇒ un **phénomène de plus grande ampleur, dit majeur** : inondation, mouvement de terrain, avalanche, ...
- ⇒ un **phénomène pouvant avoir des conséquences graves, non répertorié en risque majeur** : pollution de l'eau, épidémie, canicule, ...

Un risque se caractérise également par la combinaison d'un aléa et d'un enjeu :

- ⇒ **l'aléa** correspond à la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique potentiellement dangereux,
- ⇒ **l'enjeu** représente l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène d'origine naturelle ou anthropique

Pour en savoir plus : 📞
Mairie : 04 93 02 59 89

Cadre législatif

L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Les articles R.124-1 et D.125-36 du Code de l'Environnement, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

« Prévenir pour mieux réagir »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Valberg-Péone est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement. Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés par mes services. En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'évènement.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire

DOCUMENT A CONSERVER

LE RÔLE DES AUTORITES

Une gestion globale et partagée du risque

L'ETAT

- ⇒ Informe les communes et les citoyens des risques majeurs encourus sur le territoire (dossier départemental des risques majeurs, porter à connaissance risque).
- ⇒ Surveille en permanence les cours d'eau par l'intermédiaire du service de prévision des crues de la D.D.T.
- ⇒ Elabore les plans de prévention des risques naturels et technologiques (PPRN, PPRT).
- ⇒ Organise les plans de secours dans le département notamment l'Organisation de la Réponse à la Sécurité Civile (plan ORSEC).
- ⇒ Gère la crise dans le cas d'un événement dépassant les limites de la commune et/ou sa capacité de réaction.

LA COMMUNE

- ⇒ Assure les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistre ou de catastrophes.
- ⇒ Prépare les mesures de sauvegarde, organise les moyens de secours, assure la prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité civile.

LE SDIS

- ⇒ Assure les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes.
- ⇒ Prépare les mesures de sauvegarde, organise les moyens de secours, assure la prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité civile.

LES ECOLES

- ⇒ Chaque établissement a l'obligation de réaliser un plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Ce plan permet au personnel de mettre en sécurité les élèves en attendant l'arrivée des secours et/ou la fin de l'état d'alerte.

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Signal du début d'alerte



Signal de fin d'alerte

Son continu

30 secondes

Lorsque l'alerte retentit, dans tous les cas :



NE TELEPHONEZ PAS (sauf pour donner l'alerte au 18, 17, 112)
Libérez les lignes pour les secours



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS A L'ECOLE

Les enseignants sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont formés pour appliquer le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) en cas d'alerte.



ECOUTER LA RADIO

France Info : 105.5 FM

France Bleu : 107.1 FM



COUPER LE GAZ ET L'ELECTRICITE

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES



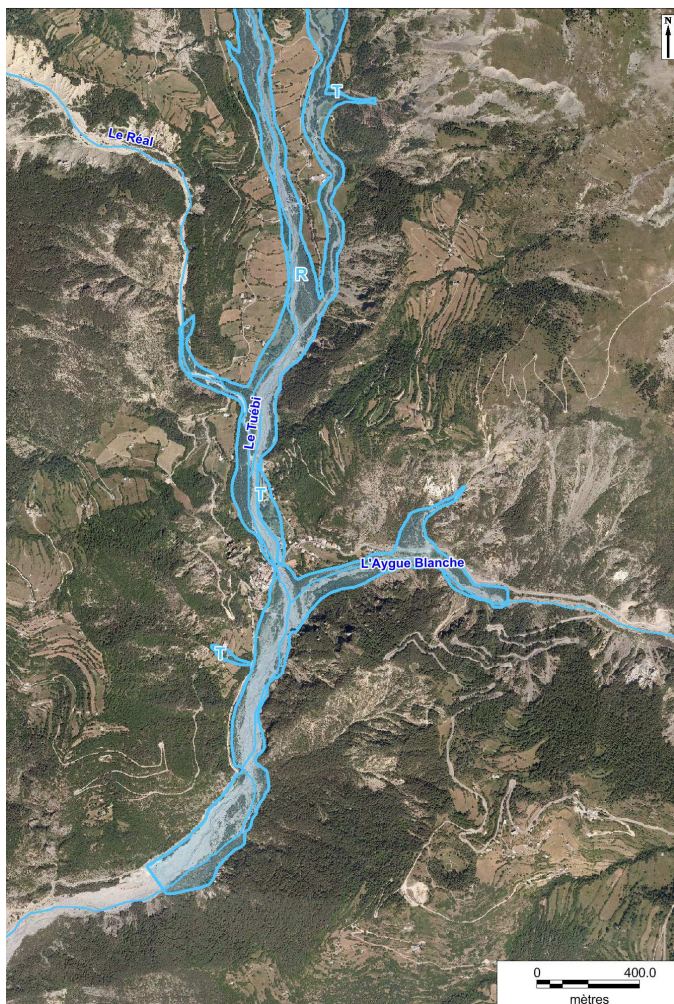
RISQUE INONDATION

Une inondation est une
submersion plus ou moins rapide
d'une zone

SITUATION

La commune de Péone-Valberg est concernée par des crues, de type torrentiel, s'accompagnant généralement d'un important **transport solide** et du **charriage de débris flottants** pouvant provoquer des **embâcles** et une aggravation de l'inondation. Localement, il est également possible d'être confronté à des phénomènes **d'érosion de berge**.

Les crues importantes à Péone sont essentiellement liées au débordement du Tuébi et du Réal. Les ruisseaux affluents Le Rinier et Le Brac peuvent également déborder en période de fonte des neiges ou après de gros orages. Le Brac en crue charrie généralement beaucoup de matériaux notamment à cause de la présence d'une zone de glissement dans la partie supérieure de son bassin. Les cartes ci-après localisent les zones d'inondation potentielles.



Carte de zonage du risque crue torrentielle, secteur de Péone Village



Carte de zonage du risque crue torrentielle, secteur de Valberg

MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

La prévention contre le risque inondation nécessite une bonne prévision des conditions météorologiques. Cette prévision se limite à la **réception de bulletin** d'alerte de Météo-France et à la surveillance locale des niveaux d'eau dans les rivières lors de périodes critiques.

En termes de protection, le Tuébi et le Réal ont fait l'objet d'aménagements pour réduire la vulnérabilité de à l'érosion et aux inondations :

- ⇒ La partie en amont du village est endiguée, jusqu'au rétrécissement au niveau du pont.
- ⇒ Pour le Tuébi d'importants travaux de correction torrentielle ont été effectués afin de limiter les processus d'érosion. De nombreux barrages et contre-barrages, 12 au total, ont été construits de 1954 à 1992, chenalissant son lit le long des zones habitées.
- ⇒ Pour le Réal de nombreux travaux ont été effectués par les R.T.M de 1933 à 1983 avec 7 barrages et leur contre-barrage.

Par ailleurs, un **Plan de Prévention des Risques Inondation** (approuvé le 01/09/2008) définit les zones les plus exposées au risque. Il précise les prescriptions et recommandations d'aménagement et de constructibilité pour limiter la vulnérabilité des zones bâties.

ALERTE : S'informer des risques encourus, garer son véhicule en zone non inondable, mettre meubles et objets personnels à l'abri, faire une réserve d'eau potable, arrêter vos équipements électroménagers et mettre les réseaux hors tension, obturer les entrées d'eau.

CONSIGNES DE SECURITE :

Ce que vous devez faire en cas d'inondation

	METTEZ VOUS A L'ABRI ET SI POSSIBLE MONTEZ A L'ETAGE
	ECOUTER LA RADIO France Info (105.5 FM ou)
	COUPER L'ELECTRICITE ET LE GAZ
	N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS A L'ECOLE
	NE TELEPHONEZ PAS Libérez les lignes pour les secours

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au-devant du danger

Après l'inondation :

Aérez les pièces de votre habitation et désinfectez-les,
Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche,
Chauffez dès que possible



RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol

SITUATION

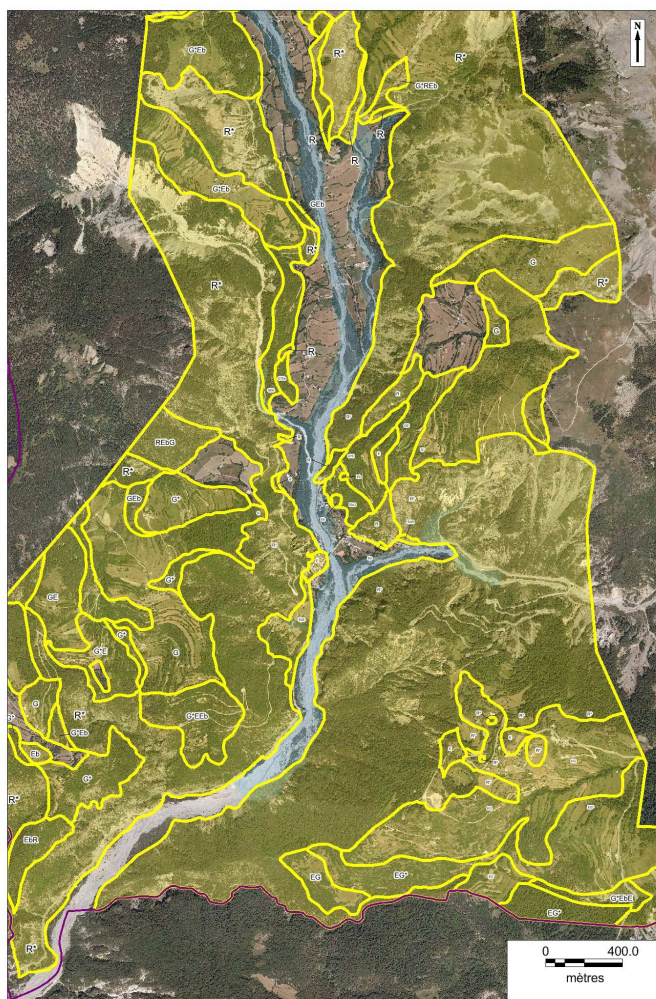
La commune de Péone-Valberg est concernée par 4 types de mouvement de terrain :

- ⇒ Les chutes de pierres et de blocs
- ⇒ Les glissements de terrain
- ⇒ Les affaissements et effondrements de cavités souterraines
- ⇒ Le ravinement

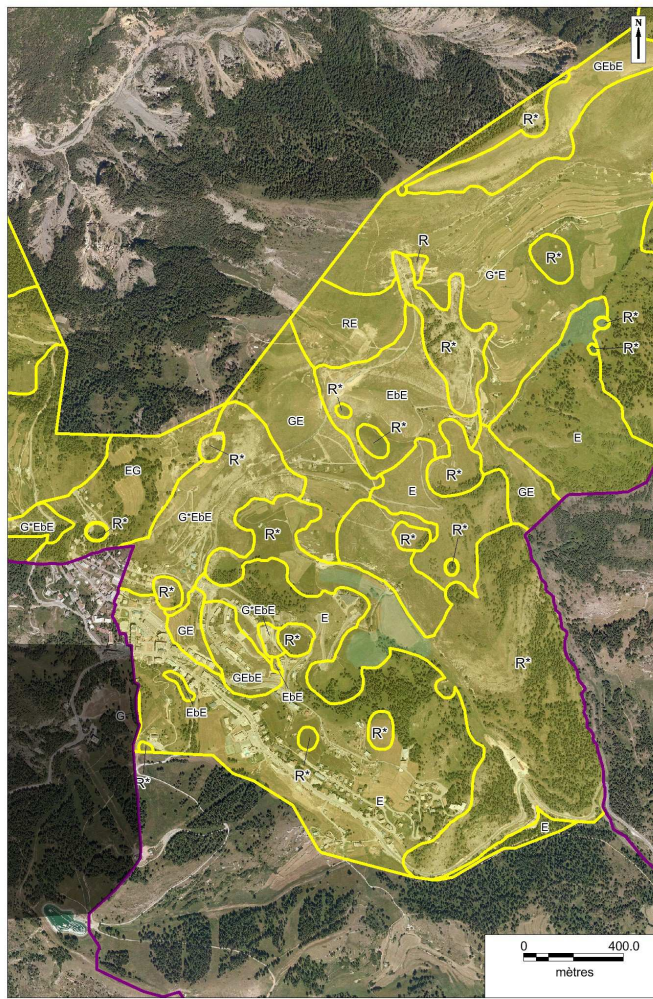
Les secteurs concernés sont :

- ⇒ Le village de Péone et ses alentours : le village, le secteur de La Para, le secteur du vallon de Barboune,
- ⇒ La vallée du Tuébi en amont du village : le quartier de La Serre, Les Mians, le quartier de la Baumette, le versant de Rougnous, la rive droite du vallon du Plan,
- ⇒ En aval du village : le Suillet, le Villard et Rabuis,
- ⇒ Le secteur des Amignons,
- ⇒ La station de Valberg.

Les cartes ci-après localisent les zones de mouvement de terrain potentielles.



Carte de l'aléa mouvement de terrain, secteur de Péone Village



Carte de l'aléa mouvement de terrain, secteur de Valberg

MESURES PRISES PAR LA COMMUNE

Si les conditions météorologiques (fortes pluies, gel-dégel, ruissellement, infiltrations...) sont bien un facteur déclenchant des instabilités de terrain, la relation de cause à effet est plus difficile à anticiper que pour l'aléa inondation, notamment pour les phénomènes d'affaissement et d'effondrement.

Par ailleurs, un **Plan de Prévention des Risques Inondation** (approuvé le 01/09/2008) définit les zones les plus exposées au risque. Il précise les prescriptions et recommandations d'aménagement et de constructibilité pour limiter la vulnérabilité des zones bâties. Ces mesures sont reprises dans le **PLU**.

ALERTE : Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et localisés : ils ne permettent pas une alerte efficace. La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

CONSIGNES DE SECURITE :

Ce que vous devez faire en cas de mouvement de terrain

PENDANT L'EVENEMENT	
	EVACUER AU PLUS VITE LATERALEMENT LES LIEUX OU EVACUER LES BATIMENTS
	NE REVENEZ PAS SUR VOS PAS
	NE RENTREZ PAS DANS UN BATIMENT ENDOMMAGE
	NE PAS STATIONNER SOUS DES FILS ELECTRIQUES

APRES L'EVENEMENT	
EVALUEZ LES DEGATS	INFORMER LES AUTORITES

EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL	
A l'intérieur	A l'extérieur
 Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retourner pas	 Eloignez-vous de la zone dangereuse

SI VOUS AVEZ CONNAISSANCE (cartes anciennes, textes,...) DE L'EXISTENCE D'ANCIENNES CAVITES OU AUTRE POUVANT ENTRAÎNER DES MOUVEMENTS DE TERRAIN, VEUILLEZ EN INFORMER IMMEDIATEMENT LA MAIRIE.

INFORMATIONS UTILES

TROUSSE D'URGENCE

Préparez à toutes fins utiles une trousse d'urgence composée de :

- ⇒ Vos papiers et un peu d'argent,
- ⇒ Une trousse à pharmacie,
- ⇒ Vos médicaments courants et d'urgence,
- ⇒ Une lampe de poche avec piles de rechange (ou à dynamo),
- ⇒ Des couvertures,
- ⇒ Des vêtements de rechange,
- ⇒ Une réserve d'eau potable,
- ⇒ Une radio à piles avec piles de rechange.

NUMEROS UTILES

- ⇒ Mairie de Péone-Valberg : **04 93 02 59 89**
- ⇒ Central d'information en période de crise : **04 93 02 23 90**
- ⇒ Pompiers (poste fixe) : **18**
- ⇒ SAMU : **15**
- ⇒ Police ou gendarmerie : **17**
- ⇒ Numéro européen des secours (et téléphone mobile) : **112**
- ⇒ Préfecture : **04 93 72 20 00**
- ⇒ Météo France : **www.vigilance.meteofrance.com**
- ⇒ Vigicrues : **www.vigicrues.gouv.fr**